



11^e OPEN de la TOUR Saint-Pierroise

26 et 27 septembre 2026

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Organisation

Le Club la Tour Saint-Pierroise organise son 11^e Open.

Le tournoi se déroulera les 26 et 27 septembre 2026 dans la salle annexe du gymnase Nelson Mandela à Terre Saint 97410 Saint-Pierre. (La Réunion).

Le tournoi est réservé aux joueurs titulaires d'une licence A dont le Elo est inférieur à 1800

Article 2 : Règles du jeu et Appariements

Les règles du jeu de la FIDE et de la FFE en vigueur à la date de la compétition sont applicables au tournoi.

Les joueurs français doivent être titulaires d'une licence A valable pour la saison en cours.

Tous les joueurs doivent avoir un identifiant FIDE. Si un joueur français n'en possède pas, la FFE lui attribuera un numéro. Afin qu'un joueur étranger puisse participer au tournoi, il doit avoir reçu un numéro FIDE de sa fédération.

APPARIEMENTS : Les appariements se feront au Système Suisse. Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et auront réglé leurs droits d'inscription dans les limites prévues (cf. article 3).

Le classement pris en compte est le dernier Elo lent publié (FIDE ou à défaut FFE)

Les joueurs retardataires pourront être appariés à partir de la deuxième ronde avec zéro point.

NOMBRE DE RONDES : Cinq (5).

CLASSEMENT ET DÉPARTAGE : le classement se fera au total des points marqués (partie gagnée : 1 point, partie nulle : ½ point, partie perdue : 0 point). En cas d'égalité du nombre de points, le départage se fera, en premier au système Buchholz médian, puis au cumulatif et enfin à la performance. Dans le cas où ces départages ne permettront pas de désigner le vainqueur, le joueur le plus jeune sera désigné vainqueur du tournoi.

CADENCE : les parties se joueront à la cadence de 50 minutes plus 10 secondes par coup.



ELO : Ce tournoi comptera pour le classement Elo FIDE.

Article 3 : Horaires et forfaits

Heure limite d'inscription : samedi 26 septembre 2026 à 13H15.

Début de la 1e ronde : Samedi 26 septembre à 13H30

Samedi 26	Samedi 26	Dimanche27	Dimanche 27	Dimanche 27
Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5
13H30	16H15	10H00	13H15	15H45

Forfait : Le délai de forfait conformément à l'article 6.7 du livre des règles du jeu est fixé à 30 minutes.

Article 4 : PRIX

250 euros de prix minimum

Les prix généraux sont partagés selon le système Hort

La liste des prix annoncée est confirmée en début de tournoi et affichée au plus tard au début de la quatrième ronde.

La remise des prix aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 à 17H30.

Article 5 : Droits d'inscription

Adultes	20€
Jeunes (moins de 20 ans)	10€

Article 6 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Martial DEURVILLIER AFO2

Article 7 : Jury d'appel

Le jury d'appel est chargé est chargé de trancher les litiges. Il est constitué en début de compétition par les arbitres et il est composé :

- De l'organisateur du tournoi



- De deux joueurs choisis parmi les participants.
- D'un membre de l'équipe d'arbitrage

Modalités : En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. La demande doit être faite immédiatement après la fin de la partie concernée.

Article 7 : Conduite des joueurs

- La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs.
- Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.
- Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier. Il est interdit de parler de parties en cours. Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission d'un arbitre. La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs. Un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa propre zone de jeu sans la permission de l'arbitre.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu, ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.
- Dans la zone de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint et laissé dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.
- Dès la fin de la partie, le vainqueur doit indiquer le résultat, ou le conducteur des Blancs en cas de match nul. Les joueurs doivent remettre le jeu en place et deviennent de simples spectateurs. Les analyses sont interdites dans la zone de jeu.
- Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde $r + 2$, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 4.3).
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. À défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier.



- Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règles et règlements. Les joueurs sont tenus de respecter les arbitres.

Article 8 : Utilisation du droit d'images

- Le 11^e Open de la Tour Saint-Pierroise pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public pour tout usage non commercial, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, chaque participant autorise expressément l'organisateur, à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre des Internationaux, pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années.
- Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à cette compétition implique la captation de son image par la Tour Saint-Pierroise.
- Concernant le site dédié, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom et prénom. Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'organisateur, en amont de la compétition afin que les mesures adéquates soient prises.

Article 8 : Conduite des joueurs

L'inscription au 11^e Open de la Tour Saint-Pierroise implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'organisateur

Bertrand NASSAU

L'arbitre

Martial DEURVILLIER



